

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00320

Numéro SIREN : 828 227 033

Nom ou dénomination : A-P-S PISCINES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 5537

A-P-S PISCINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 55 route de Saint-Georges
17310 ST PIERRE D'OLERON
828 227 033 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 47 392,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	47 392,68 euros
-------------------------------	------------------------

A titre de dividendes aux associés	47 000,00 euros
Soit 4,70 euros par part	

Le solde	392,68 euros
en totalité au compte "autres réserves"	
qui s'élève ainsi à 282 709,82 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 47 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

JD

f3

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Cogérance**

Franck BOIZARD

Certifié conforme


Jérôme DESNOYER

Certifié conforme


A large, thick, black curved line that starts from the left side of the page and curves upwards and to the right, framing the company information.

SARL A-P-S PISCINES

Commercialisation de piscines, spa, installation et entretien

55 Route de Saint Georges

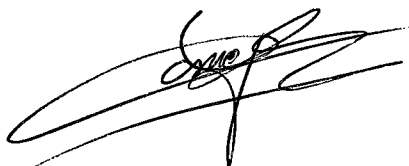
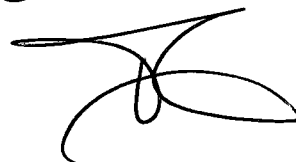
17310 SAINT-PIERRE D'OLERON

Siret : 82822703300010

Etats financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes certifiés conformes
Comptes certifiés conformes

A stylized, handwritten signature in black ink, located at the bottom left of the page.A stylized, handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 558	1 558		
Fonds commercial (1)	54 000		54 000	54 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	9 605	1 501	8 104	8 744
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 714	18 094	21 620	23 209
Autres immobilisations corporelles	107 308	34 807	72 501	76 026
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				2 313
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 300		6 300	6 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	218 486	55 961	162 525	170 592
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	167 126		167 126	87 235
Avances et acomptes versés sur commandes	2 617		2 617	8 306
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	54 466		54 466	173 307
Autres créances	34 577		34 577	3 164
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	195 000
Disponibilités	71 201		71 201	26 233
Charges constatées d'avance (3)	2 886		2 886	5 237
TOTAL ACTIF CIRCULANT	482 873		482 873	498 482
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	701 359	55 961	645 398	669 074
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	282 317	194 463
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	47 393	137 854
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	340 710	343 317
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	95 804	85 729
Emprunts et dettes diverses (3)	60 824	38 119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	73 237	46 657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 215	8 702
Dettes fiscales et sociales	62 919	141 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 689	5 504
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	304 688	325 757
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	645 398	669 074

(1) Dont à plus d'un an (a) 73 208 66 225

(1) Dont à moins d'un an (a) 158 244 212 875

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A-P-S PISCINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 645 398 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 47 393 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	55 558			55 558
Immobilisations corporelles	146 152	15 884	5 408	156 628
Immobilisations financières	8 613		2 313	6 300
Total	210 322	15 884	7 721	218 486
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 558			1 558
Immobilisations corporelles	38 173	18 301	2 070	54 403
Immobilisations financières				
Total	39 731	18 301	2 070	55 961
ACTIF NET				162 525

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 884		15 884
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 884		15 884
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 408	2 313	7 721
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 408	2 313	7 721

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2023

Éléments achetés	54 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	54 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 98 229 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 300		6 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 466	54 466	
Autres	34 577	34 577	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 886	2 886	
Total	98 229	91 929	6 300
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

Montant

Intérêts courus à recevoir	1 543
Total	1 543

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 231 451 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	95 804	22 597	71 455	1 753
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 215	6 215		
Dettes fiscales et sociales	62 919	62 919		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	66 513	66 513		
Produits constatés d'avance				
Total	231 451	158 244	71 455	1 753
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	31 646			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	21 571			
(**) Dont envers les associés	60 824			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 60 824 €.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs à payer	1 125
Dettes provisionnées pour congés à	11 050
Autres charges à payer	8 640
Charges sociales sur congés à payer	2 730
Autres charges à payer	13 451
Etat - charges à payer	1 272
Divers - charges à payer	4 700
Total	42 967

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 886		
Total	2 886		